

Nouveaux Diplômes



- Il est possible avec le Brevet de Préparateur en Pharmacie de se réorienter vers des études longues et d'**intégrer les études menant au Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.**
(dossier Passerelle vers les études de santé)

- Il existe désormais dans certaines facultés la possibilité de faire une **Licence Professionnelle** : Préparateur technicien spécialisé en pharmacie hospitalière (1 an en alternance) ou Préparateur technicien spécialisé (1 an en alternance) pour les titulaires du BP Préparateur en pharmacie.
Il s'agit d'une expérimentation pratiquée par certains facultés de France dont les cursus sont encore mal définis et différents selon les régions.